

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/09/2022
Reçu en préfecture le 09/09/2022
Affiché le 15/09/2022
ID : 974-249740101-20220909-2022_076_BC_6-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 septembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le Port _ Salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : **12**
Nombre de représentés : **4**
Nombre d'absents : **0**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_076_BC_6
Modernisation de pontons sur le Ports
de Saint Gilles-Les-Bains - Plan de
financement

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/09/2022

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irhad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_076_BC_6 : MODERNISATION DE PONTONS SUR LE PORTS DE SAINT GILLES-LES-BAINS - PLAN DE FINANCEMENT

Le Président de séance expose :

I – Contexte

Par délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2015, le Territoire de la Côte Ouest (TCO), a pris en charge la gestion des ports. Le TCO a mis en place une régie des ports afin d'assurer la gestion des équipements.

Suite à la résiliation de la convention d'outillages avec la CCIR, la régie des ports exploite en direct depuis le 1er septembre 2019 le port de plaisance de Saint-Gilles-les-bains.

Suite à la reprise du port de Saint-Gilles-les-bains, le TCO a engagé des diagnostics terrestre et maritime portant sur l'ensemble des équipements portuaires. Le diagnostic des infrastructures est finalisé et montre une dégradation très importante et généralisée du port de plaisance.

Des premiers travaux doivent donc être engagés sur les équipements les plus endommagés, dont les pontons qui ne garantissent plus un bon amarrage des navires et ne permettent plus une circulation en toute sécurité des amodiataires. De plus, le système retenu à l'origine de pontons fixes doit être revu et les pontons transformés en pontons flottants permettant un meilleur amarrage des navires.

II – Objectifs

Le TCO souhaite donc procéder à une modernisation de certains pontons pour améliorer l'exploitation du port de Saint-Gilles-les-bains. Les derniers pontons feront l'objet d'un autre marché puisque présentant des contraintes techniques empêchant sûrement la transformation en pontons flottants (3 pontons fixes de l'îlot central).

Ces travaux garantiront aux usagers actuels et futurs du port de plaisance (amodiataires et touristes), des solutions fonctionnelles et durables pour amarrer leurs navires, ainsi qu'un accès sécurisé aux navires. Ils permettent aussi un développement du port de plaisance par une meilleure fonctionnalité des pontons.

III – Planning

Le planning envisagé des travaux est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage des travaux : T3 de 2022.
- Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : T1 de 2023.
- Date prévisionnelle de mise en service de l'équipement : T1 de 2023.

IV – Plan de financement

L'estimation des travaux est arrêtée à 1 200 000 € HT.

Le plan de financement global est le suivant :

Financeurs	Montant HT	
TCO	600 000,00 €	50%
Etat - DSIL	600 000,00 €	50%
TOTAL	1 200 000,00 €	

Ce projet a été présenté au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022 de L'État pour une subvention attendue de 50% du montant HT des travaux, le TCO prenant à sa charge les 50% restants ainsi que la TVA.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER : le plan prévisionnel de financement de l'opération « modernisation de pontons sur le port de plaisance de Saint-Gilles-les-Bains » ;**
- **AUTORISER : le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président